

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 24 octobre 2016, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, Mme Isabelle BRIOIS, Mme Michelle DEFERT, M. Marc LECLERCQ, M. François SARA, M. Michel TRUFFAUT, Mme. Michelle ROUSSEAU, M. Patrick LELIEVRE, M. Jean-René DECLE, M. Frédéric PETIT.

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT,

Sont excusés : M. Bruno DEPIERRE, Mme Chantal THOMAS qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Mme Isabelle BRIOIS a été élue secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la réunion du 19 septembre dernier est adopté.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Révision du PLU : Décision modificative du budget et choix du bureau d'études
- 2) Modification des indemnités des élus
- 3) Mise à jour du tableau des effectifs : avancements de grade
- 4) Acquisition du terrain près du tennis couvert : précisions sur la surface
- 5) AMIENS METROPOLE : création d'une centrale d'achats
- 6) AMIENS METROPOLE : charte de préservation des insectes pollinisateurs
- 7) Informations/questions diverses.

1) Révision du PLU : Décision modificative du budget et choix du bureau d'études

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les propositions de modification de la section d'investissement du budget 2016 afin de :

- Constater une nouvelle recette : la subvention du Département accordée au titre du dispositif transitoire pour la réfection du parking
- Prévoir les crédits nécessaires pour lancer la révision du PLU

Il rappelle que la subvention octroyée par le Département pour les travaux du parking était fixée à 25% du montant plafonné à 15 000 Euros. Il rappelle que la demande est

intervenue après le vote du budget 2016. Il souligne que la Commune a été réactive sur la demande de subvention et est bien placé en termes de montant obtenu par rapport aux autres municipalités

Monsieur le Maire rappelle le crédit de 15 000€ affecté au budget 2016 pour l'élaboration du PLU

Il propose à l'assemblée de procéder au vote de la décision modificative de crédit qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Article comptable	Libellé	Montant	Article comptable	Libellé	Montant
202-972	Frais lié à la réalisation de document d'urbanisme-Opération PLU	13 997.00	1323-969	Subvention du Département- Opération Voirie	13 997.00

L'assemblée procède au vote

Le vote est fait à main levée,

La décision modificative du budget est adoptée à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée que suite à l'appel d'offres pour la révision du PLU, quatre candidatures ont été réceptionnées (date limite de réception des offres 30/09).

La commission en charge du dossier s'est réunie les 3, 7 et 10 octobre et a sélectionné le bureau d'études DIVERSCITES à Boves selon les critères

Coût de la prestation : 30%

Références du bureau d'étude : 30%

Descriptif méthodologique : 30%

Pertinence équipe mobilisée : 10%

Les notes obtenues par les différents candidats sont :

Bureau d'étude	Coût	Equipe	Méthodologie	Référence
DIVERS CITES	20,0	17	20	20
ESPAC'URBA	0,0	17	20	15
AUDDICE	10,9	15	20	20
QUARTIERLIBRE	4,4	5	15	5

Note finale

DIVERS CITES	19,7
ESPAC'URBA	12,2
AUDDICE 1	6,8
QUARTIERLIBRE	7,8

Le document envoyé aux élus précise tous les éléments de sélection du cabinet.

Monsieur DECLÉ fait remarquer que certaines personnes du cabinet étaient déjà intervenues pour l'élaboration du PLU en 2007.

Monsieur LEPOETRE confirme que Mme Loyer, en particulier, a travaillé sur le PLU de Sains mais dans le cadre d'un autre bureau d'études.

Après avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de confier la révision du PLU au bureau d'études DIVERSCITES à Boves pour un montant de 21 340.50 Euros HT soit 25 608.60 TTC (dont tranche conditionnelle 3 000.00 Euros TTC) et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'ensemble du marché.

Vœu : demande de dotation pour la révision du PLU :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la dotation générale de décentralisation (DGD) peut permettre de couvrir partiellement les dépenses liées à cette opération. Le Conseil municipal doit en émettre le souhait.

Le Conseil Municipal valide le fait de présenter ce vœu au Conseil.

Monsieur TRUFFAUT demande quel montant serait susceptible d'être accordé.

Monsieur LEPOETRE informe que le montant de l'aide est relativement faible. Il pense qu'il serait de moins de 1 000€.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal émet à l'unanimité le vœu de bénéficier d'une aide financière au titre de la dotation générale de décentralisation afin de couvrir partiellement les dépenses de révision générale du PLU dont le montant est de 22 608,60 € TTC pour l'accompagnement du bureau d'études retenu.

2) Modification des indemnités des élus

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de relever à 13.20% de l'indice de référence 1015 l'indemnité de Madame PAPILLON, 4^{ème} adjointe en charge de la révision du PLU et ce, à compter du 1^{er} novembre 2016.

Il rappelle que la révision du PLU est une opération qui va demander beaucoup de temps et qui va durer jusqu'en 2018.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal accepte à la majorité (2 abstentions : Messieurs DECLÉ et PETIT), le tableau des indemnités des élus se trouvant modifié comme suit :

Elus	Fonction	%l'indice 1015
Pierre LEPOETRE	Maire	36.00%
Marc LECLERCQ	1 ^{ER} Adjoint	13.20%
Isabelle BRIOIS	2 ^{ème} Adjointe	13.20%
François SARA	3 ^{ème} Adjoint	13.20%
Marie-Bénédicte PAPILLON	4 ^{ème} Adjointe	13.20%
Michel TRUFFAUT	Conseiller délégué	9.00%
Patrick LELIEVRE	Conseiller délégué	4.00%
Marie ZOUINI	Conseillère déléguée	3.00%

L'indemnité sera revalorisée en cas de d'évolution de la valeur du point d'indice.

3) Mise à jour du tableau des effectifs : avancements de grade

Monsieur LEPOETRE explique qu'il s'agit de créer 2 postes pour permettre l'avancement de grade de 2 agents :

- Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe (ancien grade rédacteur)
- Création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe (ancien grade ATSEM 1^{ère} classe)

Le tableau des effectifs se trouve ainsi modifié :

Grade	Nbre d'agents
Secrétariat	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1
Technique	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2
Ecole	
Atsem principal 2 ^{ème} classe	1
Atsem 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE	9

Monsieur PETIT demande à Monsieur le Maire si cette décision ne pouvait pas attendre une prochaine réunion de la commission finances étant donné qu'il y avait déjà été souligné l'importance de la masse salariale.

Monsieur le Maire répond négativement car il traite les dossiers quand ils doivent l'être et attendre serait lésant pour les employés concernés qu'il remercie pour leur travail et leur implication. Par ailleurs, l'effet sur le budget 2016 sera très faible.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le nouveau tableau des effectifs est adopté à la majorité (Abstention : M. PETIT).

4) Acquisition du terrain près du tennis couvert : précisions sur la surface

Monsieur LEPOETRE rappelle que le Conseil Municipal avait voté, en juillet 2016, l'acquisition de cette parcelle sachant qu'il avait été précisé que la surface serait de 1000 m² environ.

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que le bornage a été réalisé sur la partie de la parcelle AB98 que la commune souhaite acquérir pour les futurs ateliers municipaux.

Il précise donc que la surface à acquérir est 1 090 m² en fond de parcelle.

Toutes les autres conditions restent inchangées par rapport au vote précédent.

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- vote l'acquisition d'une partie de la parcelle AB98 appartenant à monsieur Jean-Olivier LELEU pour une surface de 1 090 m², au prix de 15 Euros le m²
- accepte que les frais de bornage ainsi que les frais de notaire soient à la charge de la Commune
- accepte de prendre en charge les frais liés à l'installation d'une clôture
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents se rapportant à cette acquisition

5) AMIENS METROPOLE : création d'une centrale d'achats

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'AMIENS METROPOLE a délibéré en 2015 pour modifier ses statuts afin de constituer une centrale d'achat pour elle-même et ses communes membres.

Il rappelle également la délibération de la commune de SAINS EN AMIENOIS du 11 janvier 2016 pour acter cette modification.

Monsieur LEPOETRE invite le Conseil municipal à voter la convention proposée par AMIENS METROPOLE pour la constitution d'une centrale d'achat. Il ajoute que cette convention ne constitue pas un engagement contraignant pour la Municipalité.

Le vote est fait à main levée.

Après en avoir débattu,

Le Conseil accepte à l'unanimité le projet de convention constitutive de la centrale d'achat AMIENS METROPOLE (AMCA) et autorise le Maire à la signer.

6) AMIENS METROPOLE : charte de préservation des insectes pollinisateurs

Monsieur le Maire rappelle le projet de trame verte et bleue lancé par AMIENS METROPOLE depuis 2014. Il explique qu'AMIENS METROPOLE a adopté une charte pour la préservation des pollinisateurs aux moyens d'actions de conservation, de sensibilisation du public et de recherche scientifique. Monsieur LEPOETRE propose la signature de cette charte

Monsieur PETIT souligne qu'il ne faut pas laisser pousser les végétaux trop hauts et demande s'il y a des contraintes à la signature de la charte.

Monsieur le Maire lui répond que la taille des végétaux sera maîtrisée, pas subie ; et qu'un signataire ne s'engage que dans la limite de ses compétences.

Le vote est fait à main levée.

Après en avoir débattu,

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer aux objectifs de cette charte.

7) Informations diverses

Les informations suivantes sont échangées :

- La cérémonie du 11 novembre 2016 aura lieu à la salle des associations. M François SARA rappelle que la cérémonie commence à 10h30.
- Prochain petit journal vers le 03/11/16.
- Centenaire guerre 14-18 : aujourd'hui, ce 24 octobre marque les 100 ans du décès du soldat Léopold THIERRY et coïncide avec la reprise du fort de Douaumont.
- Conseil d'école du 18 octobre 2016 : Il a été l'occasion de présenter le règlement intérieur et de signaler l'installation de 2 nouveaux TBI.
- Monsieur DECLE interroge Monsieur SARA sur la fonctionnalité du panneau d'affichage. Monsieur PETIT signale qu'il est mal éclairé, qu'il aurait préféré un panneau numérique et que notre champion du monde de Maire sait trouver des subventions pour ce qu'il veut.
- Monsieur DECLE interroge Monsieur le Maire sur l'utilisation du terrain entre le tir à l'arc et le foot : Il répond que ce terrain sera dédié au football dans le futur, lié, en particulier avec l'aménagement de l'espace scolaire et de la cantine.
- Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée que L'ALSH du mercredi après-midi aura lieu à St-Fuscien par la suite : une réflexion est menée. Le service cantine du mercredi midi est maintenue à Sains.
- Madame ROUSSEAU demande le nombre d'amendes et d'avertissements qui ont été mis par Monsieur le Maire depuis le début du mandat et réclame plus de souplesse. Monsieur LEPOETRE lui répond qu'aucune amende et peut-être une quarantaine d'avertissements écrits ont été mis, tous justifiés, mais il ne les compte pas. Mme ROUSSEAU souligne qu'elle a le droit de s'exprimer.

Fin du Conseil à 20H00